

Trimestriel édité par VAL DE SEINE VERT, association créée en 1992, agréée pour la protection de l'environnement

Qualité de l'air, Val de Seine Vert porte plainte

Selon les chiffres présentés par la Commission européenne en septembre 2014, via les résultats d'une étude Eurobaromètre mesurant l'état de l'opinion publique des Européens, 56 % des citoyens européens et 58 % des citoyens français considèrent que la question de la pollution de l'air est en tête de leurs préoccupations sur les sujets environnementaux.

Préoccupation normale au regard des 19 jours de pollution élevée voire très élevée qu'a connus la région parisienne depuis le début de l'année 2014 selon l'organisme de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, AIRPARIF.

La qualité de l'air est préoccupante, le nombre d'enfants ayant des problèmes respiratoires ne cesse d'augmenter en Ile-de-France, particulièrement dans les Hauts-de-Seine.

Et pourtant, face à ce problème qui a des conséquences sur la santé de tous, que font concrètement les institutions nationales et les collectivités locales? Rien pour améliorer mais tout pour essayer de cacher la vérité à l'ensemble des habitants.

Ce sont ces mêmes pouvoirs publics qui au lieu de donner les moyens de connaître les niveaux de cette



pollution atmosphérique et donc de pouvoir mieux la combattre supprime une subvention de 80 000 euros à l'organisme Airparif. Telle est en effet la décision prise par le conseil général des Hauts-de-Seine

en janvier 2013. Pire encore, en juillet 2013 la Ville d'Issy-les-Moulineaux a décidé de supprimer les capteurs de mesure de la qualité de l'air sur son territoire.

Face à une telle situation, l'indifférence est coupable. C'est pourquoi, à l'instar des associations Écologie sans frontière, Respire et Rassemblement pour la planète, nous avons déposé plainte le 20 octobre auprès du Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui conformément aux dispositions de l'article 121-3 du code Pénal.

**Odile Siary
Danielle Vermot,
Alain Mathioudakis**

Quel devenir pour le bâtiment 57 Métal ?

NOUVEAU SITE

www.valdeseinevert.org

En juin dernier, cinq associations de défense de l'environnement ont saisi le ministère de la culture pour demander la préservation du 57 Métal, un des derniers symboles de la présence de Renault à Boulogne-Billancourt. Jean-Pierre Duport, ancien directeur de l'architecture et de l'urbanisme a été missionné pour mener une mission de réflexion à ce propos. Il a lancé des consultations courant septembre et nous a reçus le vendredi 16 octobre.

Sans se départir de son rôle d'arbitre, en menant les échanges avec fermeté mais courtoisie, M. Duport nous a demandé de présenter nos arguments en faveur de la sauvegarde de cet édifice. Nous avons repris la démonstration, développée dans notre dernière lettre, concernant la dépollution d'un sol sans démolition du bâtiment sur lequel il repose. Nous avons ensuite expliqué que ce bâtiment de 17,000 m² pourrait très bien servir de lieu d'exposition faisant écho aux deux pôles culturels de l'île



Seguin: le R4 et à la cité de la Musique. Enfin nous avons suggéré qu'il soit aménagé pour être une gare de la ligne 15 du Grand Paris Express

(cf. Lettre 69 de novembre 2013).
À la fin de cette audition, nous avons marqué notre soutien à l'action du maire de Boulogne-Billancourt quant à ses prises de position consistant à refuser toute destruction du 57 Métal, et ce malgré les multiples différends qui nous opposent à lui. La remise du rapport de Jean-Pierre Duport, initialement prévue en octobre, a été renvoyée à une date ultérieure, sans plus de précisions.

Val de Seine Vert

2

Le parc des Glacières, oui mais...

Le Parc des Glacières à Billancourt est achevé depuis juin 2014. On peut faire un premier bilan de l'adéquation des installations aux besoins des riverains.



Aujourd'hui nous observons le nord du Parc: celui-ci, qui jouxte le complexe Piscine-Patinoire est composé d'une aire de jeux, d'un vaste terrain de boules attribué à l'ACBB pétanque et entre les deux un ersatz de la rue Émile Pouget fermée à la circulation automobile depuis longtemps mais largement utilisée par les piétons et les cyclistes entre la place Bir-Hakeim et la rue de Clamart. Celle-ci est maintenant réduite à une étroite bande de 2,20 m de large où cohabitent

(mal) piétons, poussettes, animaux en laisse, vélos... Au sud de ce passage, l'aire de jeux semi-enterrée (?) d'environ 90 mètres sur 10 avec divers équipements où s'entassent plusieurs dizaines d'enfants et d'accompagnateurs, notamment aux sorties d'école et le week-end. De l'autre côté du passage, un vaste terrain plat de taille équivalente (90 m x 10 m) est à 90 % du temps inutilisé (bien qu'en accès libre) et n'accueille au plus qu'une vingtaine de boulistes pendant quelques heures par semaine.

L'écart d'occupation des 2 zones est saisissant

Il semble difficile de corriger à court terme l'exiguïté du passage sauf à supprimer la végétation (platanes et jeunes plantations) ainsi que des chaises fixes au bord de celui-ci mais on peut sûrement profiter de l'hiver pour réaffecter une partie (environ 400 m²) du terrain de boules à une extension de l'aire de jeux que les familles du quartier plébisciteraient. Nous évoquerons dans le prochain numéro les équipements sportifs en libre accès du Parc.

Rémi Lescoeur

Pour une autre politique de l'eau

À l'heure où les inondations sévissent dans la région de Montpellier, la position de Vincent Gazeilles, conseiller général écologiste des Hauts-de-Seine, s'opposant à la construction d'un bassin de stockage d'eaux pluviales est intéressante à connaître.

VSV : Le Conseil général des Hauts de Seine a engagé une opération de bassin de stockage d'eaux usées sous le stade Gabriel Péri à Issy-les-Moulineaux. Vous avez été le seul à voter contre ce projet. Pourquoi ?

Vincent Gazeilles: Ce projet de bassin souterrain de 23 000 m³ vise à éviter les débordements des réseaux d'égouts en cas d'orage

VSV : Que faudrait-il faire ?

Il faudrait gérer au mieux l'eau de pluie là où elle tombe. C'est d'ailleurs la démarche théorique souhaitée par le Conseil général dans son règlement d'assainissement et c'est exactement l'inverse de ce qui sera réalisé !

Concrètement, il faut travailler très en amont pour stocker l'eau pluviale dans des bassins, réservoirs ou citernes dédiés à l'eau de pluie.

30 millions d'euros! Utilisée différemment, cette somme aurait permis de développer massivement ces systèmes de gestion locale de l'eau de pluie avec à la clé un triple résultat:

- une limitation des inondations,
- des économies d'eau pour les ménages et les bâtiments publics,
- des centaines d'emplois locaux et non délocalisables associés à cette économie verte.



La végétalisation des toitures, comme ici sur la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, permet que l'eau de pluie soit absorbée là où elle tombe.

important. Cela semble utile mais, en réalité, ce n'est pas agir au bon endroit. Dans les faits, nous nous trouvons face à des eaux pluviales venues de l'amont qui se mélangent à toutes les eaux sales du réseau unitaire. Cette eau de pluie souillée en quantité colossale est inutilisable. Elle sera stockée temporairement, puis pompée, puis renvoyée dans les réseaux d'assainissement jusqu'aux usines du SIAAP qui n'ont nullement besoin de ces rejets hautement dilués.

Je précise que le système de pompe fonctionnera en permanence, pour vider le bassin, même hors période d'orage, ce qui générera une consommation électrique inutile et coûteuse.

Au travers d'un système à double compartiment, cette eau peut être stockée pour une autoconsommation locale à destination des WC, des lave-linge, de l'arrosage etc. (ce que les règlements sanitaires autorisent en France depuis quelques années). En sortie de ce premier compartiment, l'eau de pluie en trop grande quantité doit être infiltrée au maximum quand c'est possible tout en créant un effet retard vers le réseau pour éviter l'engorgement nuisible des collecteurs d'assainissement.

VSV : Mais cette technique plus écologique est coûteuse.

Rien n'est gratuit effectivement. Je précise simplement que le prix de ce méga réservoir est de près de

Nous ratons là encore une belle occasion de faire rimer écologie et emploi.

VSV : Pourquoi ce projet alternatif n'a-t-il pas été retenu ?

Sans doute d'abord parce qu'il n'a pas été étudié! Il faut bien comprendre que, même pour des projets très importants comme celui-ci, aucune commission de travail impliquant l'ensemble des élus n'a lieu. Et je ne parle pas d'ouverture vers des associations dont les compétences sont parfois grandes. Non, cela se décide et se prépare en tout petit comité, à la demande d'un maire influent par exemple... Lorsque le vote de la délibération arrive, tout est déjà décidé pour le meilleur et, trop souvent pour le pire.

Nos collègues parisiens

Nous poursuivons notre présentation des départements qui, au 1^{er} janvier 2016, constitueront la Métropole du Grand Paris. Après la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, voici Paris. Le département capitale est forcément au cœur du dispositif. Les associations s'y mobilisent et les dossiers ne manquent pas.



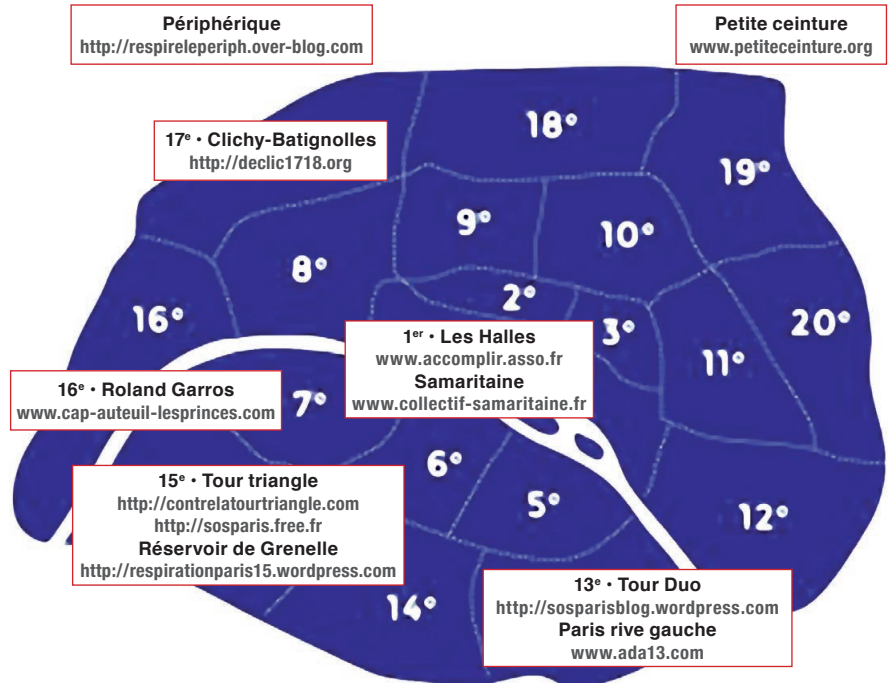
NOUVEAU SITE

www.valdeseinevert.org

4

La lettre de VAL DE SEINE VERT n° 73 • Novembre 2014

La capitale a un statut à part : d'une manière ou d'une autre, toutes les associations de défense de l'environnement sont aussi parisiennes. France Nature Environnement, notre fédération nationale, y a ses locaux, Ile-de-France Environnement, notre fédération régionale, aussi, pour ne prendre que ces deux exemples. Certaines associations ont des groupes locaux à Paris; c'est le cas par exemple des Amis de la Terre... Parmi les associations strictement parisiennes qui sont adhérentes de notre mouvement, on trouve de nombreuses associations de défense du patrimoine bâti mais aussi l'association pour les droits du piéton à Paris, Réseau Vert, qui se bagarre sur la question de la place donnée au vélo dans la capitale, en tout une vingtaine d'associations.



La carte des points chaud parisiens en octobre 2014, à suivre sur le web. Paris, 105 km², 2 249 975 habitants (5,8 m² d'espaces verts par habitants) 20 arrondissements.

Un an et deux mois avant la Métropole du Grand Paris

La société civile n'est pas associée à la mise en place de la métropole du Grand Paris, ce sont les élus qui sont à la manœuvre. Les maires discutent entre eux et élaborent des compromis. Le gouvernement fixe des lignes rouges, puis recule, cherche à gagner du temps...

Pendant ce temps-là, nos représentants s'inquiètent. Ils ont attendu deux mois avant d'être convoqués à une réunion de travail. Pourtant, l'élaboration d'un projet de territoire reste une tâche prioritaire. Ce projet doit être co-construit avec la société civile. Daniel Hannotiaux, unique représentant des associations de défense de l'environnement au sein de la « mission de préfiguration » de la métropole, a exprimé notre mécontentement, le 21 octobre, lors de cette première réunion.

70 associations mobilisées

En regardant de plus près quelles sont les associations qui se sont mobilisées sur des dossiers environnementaux parisiens, on trouve la Plate-Forme d'associations parisiennes d'habitants, SOS Paris et Mont 14 qui cherchent depuis des années à s'opposer à l'érection de tours de bureaux, telles que la tour Triangle sur le Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Curieusement, en 2013, la Plate-Forme a rejoint l'association Patrimoine-Environnement et le Comité d'aménagement du 7^e pour s'opposer à l'aménagement piétonnier des berges de Seine... Pour nous, il s'agissait plutôt d'une des bonnes initiatives de la ville de Paris. Comme quoi rien n'est simple, les points noirs des uns ne sont pas forcément ceux des autres.

Il n'en reste pas moins que certains

sujets font l'unanimité; la lutte contre les tours en est un, il y a aussi la pollution, le bruit, la densité. Sur ce dernier sujet de mécontentement, il faut rappeler que Paris compte 5,8 m² d'espaces verts par habitant (14,5 m² en comptant les bois de Boulogne et de Vincennes). Nous avons la capitale la plus dense d'Europe. À titre de comparaison, Amsterdam totalise 36 m² d'espaces verts par habitant, Londres 45 m², Bruxelles 59 m², Rome 321 m²!

Lors des municipales de mars 2014, 70 associations parisiennes ont élaboré des propositions qui ont été soumises à tous les candidats. De cette expérience réussie est née l'envie de créer une union départementale pour promouvoir un Paris durable. Ile-de-France environnement y travaille activement. Nous en reparlerons.

Luc Blanchard

Les transferts de compétences à la métropole du Grand Paris

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles consacre ses articles 12 à 14 à la métropole du Grand Paris. Ils modifient de nombreuses dispositions notamment en matière d'urbanisme.

La métropole du Grand Paris sera un établissement public de coopération intercommunale qui regroupera 124 communes membres de droit et 46 communes membres en option. Elle devra exercer de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences notamment en matière d'aménagement de l'espace métropolitain. Cela signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 (selon la loi adoptée le 19 décembre 2013) nos communes seront dessaisies des compétences suivantes: l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et des schémas de secteur, l'approbation du plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu; la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain; les actions de restructuration urbaine; les actions de valorisation

du patrimoine naturel et paysager; la constitution de réserves foncières d'intérêt métropolitain.

Une frénésie de révision des Plans Locaux d'Urbanisme

Pour garder la main, la Ville d'Issy-les-Moulineaux ne fait pas dans les détails: dans sa rubrique « au fil des jours » le journal de la Ville de septembre 2014 annonce que la commune s'engage dans la définition des orientations d'aménagement de la ville pour les 15 années à venir en ouvrant une large période de concertation jusqu'à... la fin 2015, date à laquelle le nouveau PLU devra avoir été validé définitivement, être devenu « légal et opposable aux autorisations d'urbanisme » soit juste avant la date couperet du 1^{er} janvier 2016 transférant toutes les compétences en la matière à la métropole du Grand Paris. Issy-les-Moulineaux

souhaite clairement maîtriser son urbanisme pour les 15 prochaines années et on se demande pourquoi. La métropole du Grand Paris va en effet apporter de nouvelles perspectives à l'aménagement du territoire avec une vision plus large et certainement plus cohérente (par exemple pourquoi construire des nouveaux bureaux à Issy-les-Moulineaux ou à Boulogne-Billancourt alors qu'il en existe de nombreux non utilisés à La Défense?). Sèvres a aussi lancé une révision de son PLU, moins ambitieuse cependant, lors du Conseil municipal du 2 juillet dernier.

Il est vrai que les Hauts de Seine ne comptent que 23,59 % de la population totale de la future métropole et il sera effectivement difficile pour nos « monarchies locales » de continuer à tout maîtriser comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Odile Siary

À Issy-les-Moulineaux « circulez il n'y a rien à voir » !



Nous empruntons à notre partenaire Actevî ce triptyque qui présente le projet de construction de trois tours sur le Pont d'Issy.

Par courrier en date du 7 octobre 2014, la ville d'Issy-les-Moulineaux a rejeté le recours gracieux formé par l'association issienne ACTEVI et Val de Seine Vert à l'encontre du permis de construire de la tour dite Hélice qui doit voir le jour aux abords du pont d'Issy. Un à un, l'ensemble des points fondant le recours ont été balayés d'un trait de plume. La gestion du trafic routier ne posera aucun problème puisque tout va « être largement amélioré à l'horizon 2020 par la réalisation de la ligne rouge du Grand Paris ». La question de la dispersion des fumées de l'usine d'incinération voisine se règle naturellement car « le règlement de la zone UFd du PLU ne limitait pas la hauteur constructible des édifices ». Les changements de trajectoire des hélicoptères pouvant gêner la population du centre-ville ont été « présentés le 17 avril 2013 à la commission consultative de l'environnement qui a rendu un avis favorable ». Enfin, l'adjoint au maire a conclu son courrier de rejet par ces termes: « le projet ne porte aucune atteinte à la salubrité et à la sécurité publique, l'étude d'impact et les autres études prouvant que le projet ne présente aucun danger pour l'environnement ». Désormais, il reviendra aux seuls juges administratifs de dire si le bon sens doit prévaloir sur le cynisme.

Val de Seine Vert

Les cyclistes sont maltraités !

Malgré la vitesse des voitures, les cyclistes préfèrent utiliser la chaussée ordinaire plutôt que des installations qui leur font perdre du temps et sont dangereuses.

Sur l'axe privilégié par les cyclistes du 92 qui se rendent à Paris-Balard, la rue Henri Farman près de l'héliport, dispose d'une piste cyclable. Les aménagements diffèrent de Paris à Issy. Souvent ils s'interrompent, nuisant l'idée d'un réseau cyclable continu. Passés l'Aquaboulevard, vers les Maréchaux, ils disparaissent. Dans l'autre sens, vers Issy, les pistes cyclables séparées de la chaussée par des bordures épaisses, changent d'aspect au pied de la tour Bouygues

Attention danger

À plusieurs reprises des cyclistes pourtant aguerris chutent ici, trompés par un aménagement qui les oblige à bifurquer brutalement au risque de percuter la bordure peu épaisse en la confondant avec une ligne blanche. Ces bordures, qui n'empêchent pas les voitures de stationner, se révèlent très dangereuses pour les cyclistes. Un habitant de Meudon en a fait l'expérience avec un traumatisme crânien et un état d'inconscience d'une demi-heure. D'autres usagers ont chuté ici. Ceci tient de la mauvaise volonté des services de la voirie. À Issy et plus largement dans le département, les



« Il serait urgent que l'aménagement des pistes relève d'une instance comportant des cyclistes qui utilisent leur vélo comme moyen de déplacement quotidien » témoignait le blessé.

réalisations pour les vélos sont souvent impraticables et dangereuses comme les récentes pistes de la RD7, bidirectionnelles d'un seul côté de la voie, avec leurs potelets plantés au milieu. Heureusement ces pistes-trottoirs de la RD7 ne sont pas encore trop encombrées par les riverains, plutôt usagers d'ascenseurs et de parkings.

Gil Leparmentier

Les aménagements cyclables

L'Île-de-France affiche, en 2012, une belle progression de son espace cyclable, 61 % en 5 ans, soit 3 532 km dont 52 % de pistes exclusives, 37 % de voies piétonnes mixtes et 10 % de voirie motorisée mixte. Le 92 revendique sur son territoire dense 253 km ainsi répartis : 56 % pour les pistes dédiées au vélo, soit une progression de 16 % en 5 ans ; 16 % pour les voies mixtes cycle/piéton, marquant une totale stagnation ; 27 % pour la voirie motorisée rendue mixte, ce dispositif datant de moins de 5 ans. Avec 6,5 % de pistes dédiées dans la voirie

ouverte, notre département dépasse légèrement les 6 % mesurés dans la région, loin derrière les 18 % affichés par la capitale, un peu en reste derrière sa voisine du 94 (près de 8 %) et devant celle du 93 (moins de 4 %). À noter une belle échappée pour Malakoff avec 51 % d'aménagement et 42 % pour Sceaux.

Déjà cinq villes à 30 km/h

Encouragés à travers l'Europe par l'exemplarité de villes à la mobilité partagée et apaisée, nombre de nos élus adoptent le principe de la « ville 30 », invitant tout naturellement la solution du double sens

véhicule/vélo, sans aménagement de voirie nécessaire. Parmi les 18 communes d'Île-de-France ayant fait ce choix notre département en compte déjà 5 : Sèvres, Chaville, Clamart, Sceaux, Clichy. Reste à assurer une réelle continuité de réseau, c'est le point faible.

De toute évidence, notre territoire veut « rouler doux » et Val de Seine Vert ne manquera pas de suivre les évolutions en lien avec le conseil général, l'intercommunalité, les mairies, sans oublier le Grand Paris qui étudie une nouvelle gouvernance vélo intégrée à ses commissions transports.

Marc Pinus

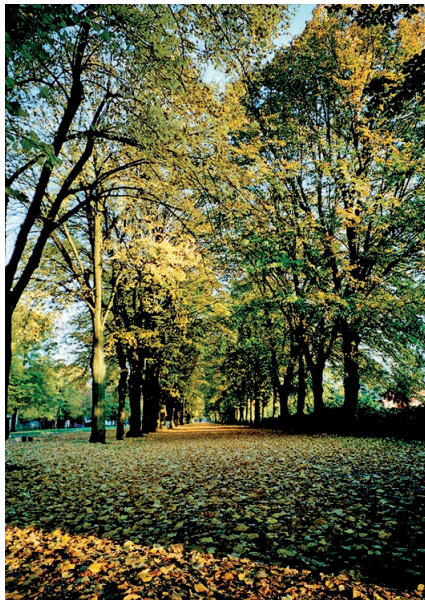
Un massacre annoncé : un site en péril, 350 tilleuls à sauver

Avenue du Château à Meudon, près de l'Observatoire, de magnifiques allées de tilleuls classées monument historique, considérés comme « REMARQUABLES » (label reconnu) par une grande association nationale, sont menacés de destruction.

Depuis le XVII^e siècle, elles ont été préservées grâce à une politique de remplacement unité par unité des arbres abîmés. Cette méthode utilisée partout en Europe (en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Angleterre), préserve ces grandes allées seigneuriales ou royales.

Actuellement les tilleuls dont certains sont âgés d'une centaine d'années, forment une voûte majestueuse et rendent un immense service écologique aux êtres humains et au règne animal.

Le Ministère de la Culture, pourtant chargé de la conservation du site, s'obstine à mettre en œuvre un projet obsolète consistant à arracher les arbres de l'avenue, alignement par alignement, creuser le sol des allées pour installer un revêtement de 80 cm d'épaisseur,



construire une centaine de parkings de 3,5 m de large, puis planter de jeunes tilleuls.

Les riverains ont réussi par diverses actions à arrêter le massacre

Mais à la suite d'une demande du Maire de Meudon, le Ministère de la Culture a annoncé qu'il dégagait une ligne budgétaire de 7 400 000 € libérables en 2015-2016 pour reprendre son projet, ne se souciant ainsi nullement de restriction budgétaire. Quant à la protection de l'environnement ce doit être une préoccupation repoussée au XXI^e siècle.

Le Comité de Défense de l'Avenue du Château continuera à se battre par tous les moyens pour éviter ce massacre avec le soutien de tous les amis des arbres, comme décrit par l'excellent dernier livre d'Alain Baraton « La haine de l'arbre n'est pas une fatalité »

Maria-Olga Bosse
cdacmeudon@gmail.com

Patrimoine naturel

La chaleur dont nous avons besoin est sous nos maisons

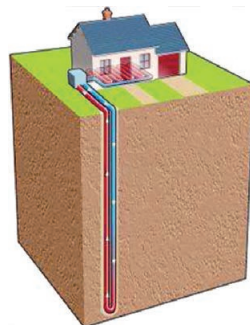
Vous connaissez la géothermie, mais savez-vous qu'elle commence à quelques mètres de la surface du sol ?

À partir d'une dizaine de mètres la température du sol est déjà d'environ 10 °C et s'accroît de 3 °C par 100 m de profondeur. Cette chaleur de basse énergie est exploitable grâce aux pompes à chaleur (PAC) qui fonctionnent alors avec un très bon rendement (pour 1 calorie pompée elle en restitue plus de 4). Il est possible alors d'alimenter de 1 (maison individuelle), jusqu'à 300 équivalents-logements.

Deux types de technologies sont possibles :

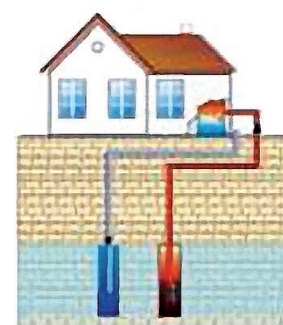
- soit une sonde dans un forage sec
- soit en présence d'une nappe d'eau : 2 forages, l'un pour pompage l'autre pour restitution.

Échangeur géothermique fermé sur sonde verticale



Le fluide qui circule dans le tube se réchauffe et cède ses calories à la PAC.

Échangeur géothermique ouvert avec pompage



La PAC extrait les calories de l'eau.

Les forages jusqu'à 200 m font partie de la catégorie dite « géothermie de minime importance » pour laquelle une réglementation spécifique se met en place avec une simple déclaration (voir www.geothermie-perspectives.fr).

Les travaux doivent être réalisés par des foreurs qualifiés.

Alain Argenson

Malgré les menaces, la Commission du Vieux Paris continue...

Une commission qui fait du bon boulot depuis 1897... c'est un modèle. Nous suivons les travaux de la Commission du Vieux Paris et, ces derniers mois, nous nous sommes inquiétés pour elle. Aujourd'hui l'on sait qu'elle continue et c'est heureux. souhaitons que ce modèle arrive jusqu'à nous et s'élargisse au patrimoine naturel.

La Commission du Vieux Paris (CVP) n'est pas vraiment connue du grand public. C'est pourtant entre ses mains que passent toutes les demandes de permis de construire et de démolir de la capitale depuis... 1897. Avec l'élection d'Anne Hidalgo à la Mairie de Paris la commission a mis un certain temps à renouveler sa composition (40 personnes qualifiées et 15 conseillers de Paris), ce qui a engendré une vive inquiétude des défenseurs du patrimoine. La nouvelle élue souhaitait en effet plus de latitude pour la construction et la démolition des bâtiments parisiens... Les menaces pesant sur sa composition et sur sa visibilité semblent aujourd'hui levées. La vague de protestations a porté ses fruits.

La publication des délibérations est essentielle

Les employés de la Commission (constitués de salariés de la Ville de Paris) ont continué à étudier les dossiers et à transmettre leurs observations à la mairie, mais ces dernières n'étaient plus rendues publiques. Or ce qui fait l'influence de la Commission du Vieux Paris (même si son

avis n'est que consultatif), c'est bien la publicité de ses délibérations. Les associations de défense du patrimoine ont en effet pris l'habitude de s'appuyer sur les recommandations de la CVP pour contester tel ou tel projet. Chacun doit reconnaître que la Commission s'est acquittée de sa mission avec professionnalisme et indépendance. Ses avis ont toujours fait autorité puisque provenant de personnalités incontestables, compétentes, pluralistes et reconnues. Au-delà de cet épisode parisien, une idée nous semble intéressante à retenir.

... Et dans les Hauts-de-Seine?... Une commission des Patrimoines?...

Il n'existe pas dans les Hauts-de-Seine ni au sein des intercommunalités de structure paritaire du type de la Commission du Vieux Paris. Pourquoi ne pas en mettre sur nos territoires? Lieu d'expertise patrimoniale du bâti et des paysages, cette structure pourrait enrichir les débats sur les questions contemporaines d'urbanisme. Au-delà des membres désignés par chaque intercommunalité, des

personnalités qualifiées complèteraient la nouvelle structure. Les membres, choisis dans un souci de parité femmes/hommes seraient des personnalités reconnues pour leurs compétences et pour leur engagement dans la promotion des patrimoines et de l'architecture. Celle-ci pourrait devenir un lieu d'expertise patrimoniale du bâti et des paysages alto-séquanais. Accompagner l'évolution de nos villes et donc prévenir de nombreux conflits.

N'ayons pas peur que les débats de cette structure soient publics et viennent nourrir et féconder la doctrine patrimoniale de telle ou telle commune! Lors des séances de la CVP, l'affluence du public - jeunes, étudiants ou professionnels du patrimoine - est le signe de l'intérêt des Parisiens pour une institution qu'ils se sont appropriés. Un débat annuel pourrait être organisé sur les travaux de cette commission. Ainsi rendrait-on plus visibles, plus transparents, les choix architecturaux et urbanistiques de notre territoire. Et on inscrirait mieux notre patrimoine bâti et naturel (ou ce qu'il en reste...) dans la mémoire collective.

Antoine Monnet

Courrier des lecteurs

Bonjour,

Je suis très surpris du ton de l'article sur le trafic fluvial paru dans votre lettre n°72. En effet, défendre une augmentation du trafic avec toutes les conséquences que ça comporte : pollution aux hydrocarbures dues au dégazages, pollution de l'air (moteurs diesel), dégradation des berges et des équipements enfin nuisances graves pour les personnes qui pratiquent des activités nautiques voire mise en jeu de leur sécurité physique et aussi de leur matériel.

Ainsi faisant partie d'une équipe d'aviron, nous avons eu un ponton arraché par une péniche.

Aucune proposition alternative n'est proposée à plus de 1.500 personnes qui pratiquent une activité sportive de plein air qui contribue à épanouissement personnel et collectif et qui de plus ne cause pas d'atteinte à l'environnement.

Je suis disponible pour expliquer plus longuement en quoi consistent les sports nautiques.

Pedro Ferreira

**LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES**

• vdsv@valdeseinevert.net

Éditeur : Ass. Val de Seine Vert

Directeur de la publication :

Alain Mathioudakis • **Comité**

de rédaction : Luc Blanchard,

Béatrice Buguet, Lionel Favier,

François Gouesse, Naïk Guezal,

Odile Siary, Anne-Marie Siramy

• **Mise en page** : Al éditions

• Imprimé sur papier recyclé

par Alliance, Courbevoie • ISSN

1165-7124 • N° de commis-

sion paritaire 0616 G 84983 •